

Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux
Portée détaillée des agréments

(Référence : Arrêté du 24 janvier 2005 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Institut Départemental de l'Environnement et d'Analyses
Adresse du laboratoire	10, avenue du 4 ^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 9002 89011 AUXERRE CEDEX
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2007
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2011

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles

A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site

A-1 - Prélèvements	Agréé
A-2 - Paramètres réalisés sur site	Agréé
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	Agréé

C - Analyses chimiques

C-1 - Analyses physico-chimiques	Agréé
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	Agréé
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	Agréé
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	Agréé

D - Analyses de radioactivité

E - Analyses optionnelles

E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-3 - Analyses optionnelles de radioactivité	-

Analyses des eaux de piscines et de baignades (baignades aménagées et autres baignades)

F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site

F-1 - Prélèvements	Agréé
F-2 - Paramètres réalisés sur site	Agréé
F-2.1 - Pour les eaux de piscines	Agréé
F-2.2 - Pour les eaux de baignades	Agréé

G - Analyses microbiologiques de base

H - Analyses physico-chimiques de base

H-1 - Pour les eaux de piscines	Agréé
H-2 - Pour les eaux de baignades	Agréé

I - Analyses optionnelles

I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)

C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires

Produits phytosanitaires obligatoires :

Aldrine	Dieldrine	Heptachlore	Heptachlore époxyde
---------	-----------	-------------	---------------------

Produits phytosanitaires optionnels (I - Pesticides organochlorés, Chlorobenzènes et PCB's):

DDD 2,4'	DDT 4,4'	γ-HCH (Lindane)	PCB 101	PCB 194
DDD 4,4'	α-endosulfan	HCB	PCB 118	Endrine
DDE 2,4'	α-HCH	(Hexachlorobenzène)	PCB 138	Méthoxychlore
DDE 4,4'	β-endosulfan	PCB 28	PCB 153	
DDT 2,4'	β-HCH	PCB 52	PCB 180	

Produits phytosanitaires optionnels (VII – Divers):

E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles

Legionella

E-2 - Analyses chimiques optionnelles

Bromate Chlorite
Chlorure de vinyle
Couleur
Oxydabilité au KMnO₄ en milieu acide à chaud
Autres paramètres optionnels:

COHV autres que la liste C2 :

1,1-dichloroéthylène	1,3-dichlorobenzène	Dibromométhane	o-xylène
1,2-dichlorobenzène	1,3-dichloropropane	Dichlorométhane	Tétrachlorure de carbone
1,2-dichloroéthylène-cis	1,1,1-trichloroéthane	Ethylbenzène	Toluène
1,2-dichloroéthylène-trans	1,1,2-trichloroéthane	Hexachlorobutadiène	
1,2-dichloropropane	Bromochlorométhane	m+p-xylène	

HAP autres que la liste C2 :

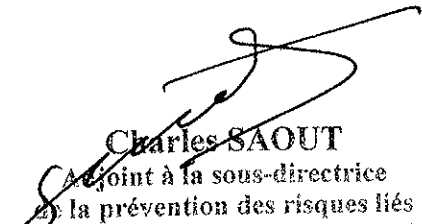
Acénaphthène	Chrysène	Fluorène	Pyrène
Anthracène	Dibenzo(a,h)anthracène	Naphtalène	
Benzo(a)anthracène	Fluoranthène	Phénanthrène	

I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores
Legionella
Pseudomonas aeruginosa

I-2 - Analyses physico-chimiques optionnelles

Ammonium
Chlorures
Oxydabilité au KMnO₄ en milieu acide à chaud
Oxygène dissous fixé sur le terrain


Charles SAOUT
Adjoint à la sous-directrice
de la prévention des risques liés
à l'environnement et à l'alimentation